



Commune  
de  
POULAINVILLE

# Le Poulainvillois

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi 11h -12h30  
14h-16h30
- Mercredi 10h-12h
- Jeudi et Vendredi de  
11h à 12h30
- Samedi 10h à 12h

Téléphone mairie :

03.22.43.26.16

03.60.12.29.55

m.caridroit@amiens-  
metropole.com

mhblandurel@poulainville.fr

## HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- Lundi au vendredi de 11 h  
à 15h00.
- Samedi de 10h30 à 12h.

Téléphone :

03.22.43.46.19

Edito.	1
Réunion de conseil municipal du 27 mai 2021.	2-3-
La vie municipale. La vie associative. Info diverse.	4-5- 6- 7-8

## ÉDITORIAL

*Ce début d'été 2021 laisse entrevoir une lueur d'espoir ; la pandémie recule enfin.*

*Je pense à la mobilisation de nos médecins et de nos infirmiers qui sont "au charbon" depuis plus d'un an et à qui nous devons cette première victoire. Je pense également à nos enseignants et notre personnel communal qui ont accueilli nos plus jeunes dans des conditions particulièrement organisées et strictes.*

*Nos associations ont également bien souffert pendant cette crise. Elles préparent la rentrée et espèrent toutes que leurs activités redémarreront normalement en septembre.*

*Comme vous pourrez le constater dans ce numéro, la municipalité continue de s'engager dans de nombreux travaux : poursuite de l'enfouissement des réseaux, rénovation de voirie, modernisation de l'éclairage public, installation de panneaux photovoltaïques et modification du PLU afin de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises.*

*Les 20 et 27 juin prochains, vous êtes invités à voter pour élire vos représentants au Conseil Régional et Conseil Départemental. Le vote est le premier et le plus simple mode d'action en démocratie. Ne pas voter revient à laisser aux autres la possibilité de décider pour vous.*

*Enfin, je suis persuadé que le bout du tunnel que nous entrevoyons nous mènera à la fin de cette terrible pandémie. Je suis confiant pour l'avenir et je vous souhaite de profiter d'excellentes et sereines vacances.*

*Le Maire, Claude VITRY*

## AGENDA 2ème SEMESTRE

- 14 juillet : Fête Nationale - dépôt de gerbe - verre de l'amitié.
- 08 août : Prix cycliste de Poulainville.
- 11 novembre : Célébration Armistice
- 11 novembre : Baby-Bourse
- 11 décembre : Arbre de Noël
- 12 décembre : Repas des Aînés

**RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021****1-Avis du Conseil Municipal sur le projet de Règlement local de publicité d'Amiens**

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de règlement local de publicité pour la ville d'Amiens.

**2-Renouvellement des conventions pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols des communes d'Amiens-Métropole**

Par délibération en date du 06 mars 2015, la commune a décidé de confier l'instruction des autorisations de construire de la commune au service commun mutualisé. Les conventions pour une durée de 6 ans arrivent à leur terme au 30 juin 2021.

Le conseil d'Amiens-Métropole dans sa séance du 29 avril 2021 a décidé de reconduire ces conventions pour une nouvelle durée de 6 ans. Afin de poursuivre cette mission, il nous est possible de renouveler cette convention. **Voté.**

**3-Suppression d'un poste d'adjoint technique principal et d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Compte tenu du décès d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, et du départ en retraite d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, le Maire propose à l'assemblée de supprimer ces 2 postes des effectifs de la commune. Considérant l'avis favorable (Collège des représentants des élus) et défavorable à l'unanimité (Collège des représentants du personnel) du Comité technique réuni le 9 mars 2021 et le 06 avril 2021, Monsieur le Maire propose néanmoins de supprimer ces postes et de faire appel à du personnel en contrat à durée déterminée. **Voté.**

**4- Approbation des effectifs des emplois permanents et non permanents.**

Au regard de la délibération ci-dessus, le conseil municipal vote l'approbation du tableau des effectifs le ramenant à 5 agents titulaires, 2 agents en CDI, 1 CAE et 1 CDD. **Voté.**

**5 - Prestation de service de sauvegarde des données informatiques**

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer les procédures de sauvegarde des données informatiques, Monsieur le Maire propose de stocker les données informatiques de la commune dans les systèmes sécurisés de Somme Numérique. Le conseil accepte la proposition de sauvegarde de Somme Numérique pour un montant annuel de 912€ TTC.

**6- Eclairage public par LED (pose de 104 points lumineux)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la FDE relatif au remplacement des anciennes sources lumineuses sur mâts métalliques par des LED sur certaines voies communales. La contribution de la commune serait de 36.886,00 € soit 30 % du coût global ; le reste étant financé par la FDE et le conseil Départemental. **Voté.**

**7 - Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'éclairage public**

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de l'éclairage public par LED. Une aide financière au titre du soutien à la rénovation énergétique, d'un montant de 16.886 €, est sollicitée au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). **Voté.**

**8 - Autorisation d'emprunt**

Le programme d'investissement de l'année 2021 fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets relatifs à la poursuite de travaux d'enfouissement des réseaux, à la rénovation de la voirie du lotissement des Champs Grès, au remplacement des sources lumineuses de l'éclairage public par des sources type LED, aux travaux pour la réalisation d'économie d'énergie : armoire de gestion de la salle des fêtes et panneaux photovoltaïques au groupe scolaire. Considérant la consultation qui a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires, il en ressort que la Banque Postale propose un emprunt sur 15 ans à un taux fixe de 0.86%, sur 15 ans pour un montant de 450 000€. **Voté.**



## RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE VOISINAGE

### 1-Dépassement des végétaux chez le voisin

✓ les branches dépassant chez le voisin doivent être élaguées au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de tailler lui-même les branches.

✓ les simples racines, ronces ou brindilles dépassant sur votre terrain peuvent être coupées sans autorisation de la part du voisin.

### 2-Arbustes et arbustes situées sur le trottoir

✓ les arbres et haies ne doivent pas constituer un danger pour la circulation routière ni empêcher de marcher sur le trottoir.

✓ afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux, l'office français de la biodiversité recommande de tailler les haies après le 31 juillet et avant le 15 mars.

### 3-Débroussaillage obligatoire

✓ en zone urbaine, sur l'intégralité du terrain.

✓ autour d'une construction (rayon de 50 mètres) et autour des chemins d'accès (rayon de 10 mètres).

### 4-Taille de haie mitoyenne

✓ la responsabilité de la taille d'une haie mitoyenne incombe aux 2 voisins. Les voisins doivent se mettre d'accord sur la taille et sur les éventuels frais liés à la taille.

### 5-Horaires pour tondre la pelouse

✓ les horaires sont règlementés par l'arrêté municipal du 15 septembre 2016.

✓ la tonte de pelouse, comme les travaux de bricolage bruyants sont autorisés :

- En semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30.
- Le samedi de 9h à 12h00 et de 15h à 19h.
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

## SERVICE DE PORTAGE À DOMICILE, PROPOSÉ PAR LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge Française propose aux aînés sur la communauté d'agglomération d'Amiens-Métropole, en partenariat avec la Table du Maraîcher et la Poste, la livraison de repas à domicile. Pour plus d'informations, une plaquette est à votre disposition à la mairie ou contactez le 03.22.33.10.00



## VOIE PUBLIQUE : RESPECTEZ VOS VOISINS

Nous rappelons que la pratique de mécanique dite "sauvage" est interdite sur la voie publique. De même, les places de parking ne sont pas des places de garage permanent.

Un chien offre beaucoup de plaisir à son maître mais aussi parfois des désagréments. En promenade, un chien qui fait ses besoins, c'est normal, mais le propriétaire a l'obligation de ramasser ses déjections. Tâches d'huile, aboiements et crottes de chiens : ce ne sont pas les voisins qui doivent supporter les inconvénients.

## 14 JUILLET : FÊTE NATIONALE

Rendez-vous à 11h au Monument aux morts. Le dépôt de gerbe sera suivi de notre vin d'honneur traditionnel à la salle des associations.

## UN DÉFIBRILATEUR À LA MAIRIE

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue d'augmenter significativement les chances de survie. Le défibrillateur installé nouvellement sur la façade de la mairie, à proximité du panneau d'affichage, peut être utilisé par tout public en cas de nécessité.



## POULAINVILLE EST CONCERNÉ PAR LE DISPOSITIF D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT INDUSTRIEL SUR LE SITE INDUSTRIEL NORD

Le Plan Particulier d'Intervention du Site Industriel Nord (PPI) peut être activé par le Préfet en cas d'incident industriel susceptible de créer des impacts pour les populations à l'extérieur de l'établissement.

Le signal d'alerte émis par la sirène est identifiable par la succession de 3 cycles de 1mn 41s, séparés d'un intervalle de 5s. Le son est modulé en amplitude et en fréquence.

En cas d'alerte, la consigne principale est le confinement. La fin d'alerte est signalée par une seule sonnerie monotone de 30s.

NB : la sirène que vous entendez chaque premier mercredi du mois à 11h45 est un test permettant de vérifier son bon état de fonctionnement.

Le PPI d'Amiens est disponible sur [somme.gouv.fr/ppi](http://somme.gouv.fr/ppi)



Le confinement s'accompagne obligatoirement de l'observation de consignes de sécurité portées à la connaissance des populations par les brochures d'information préventive et par les médias notamment de France Bleu Picardie (100.2 FM) en cours d'événements. Les consignes sont affichées ci-dessous :



## RECHERCHE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE SUR POULAINVILLE

L'ADAPEI 80, représentée sur la commune par le foyer de vie situé 1 chemin de Beauquesne, recherche un terrain constructible d'un minimum de 6000m<sup>2</sup>. L'objectif est de réaliser une réhabilitation ou une délocalisation du foyer actuel, avec extension pour des chambres individuelles et l'arrivée de son accueil de jour actuellement situé sur Amiens Nord.

Si vous avez connaissance de terrains constructibles à Poulainville qui pourraient convenir à ce projet, merci de transmettre vos coordonnées et/ou informations à :

- Madame LEFEBVRE, Directrice du foyer, par téléphone au 03.22.69.29.29 ou par mail : [foyerdevie.poulainville.direction@adapei80.org](mailto:foyerdevie.poulainville.direction@adapei80.org)
- Madame DINGREVILLE, Administratrice bénévole à l'ADAPEI, par téléphone au 06.84.69.95.46 ou par mail : [nicole.dingreville@wanadoo.fr](mailto:nicole.dingreville@wanadoo.fr)

Au nom des résidents, merci à tous.

## ALERTE À LA CHENILLE URTICANTE

La chenille processionnaire du chêne, appelée également chenille urticante est observée à Amiens et ses environs. De 50 nids répertoriés sur la métropole il y a 3 ans, ce sont 1500 nids qui sont déjà inventoriés cette année. Poulainville est à nouveau concerné ce printemps.

Lors de contacts directs avec les nids et chenilles, les poils urticants peuvent provoquer des troubles graves : oedèmes, accidents oculaires, vertiges ... qui imposent un passage chez le médecin. Des animaux peuvent également être concernés et il est nécessaire de consulter un vétérinaire. Il est recommandé aux habitants d'être vigilants aux abords des chênes. En cas de problème, contactez une société de désinsectisation. Les propriétaires des arbres concernés sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour éradiquer les colonies.



## LA VIE ASSOCIATIVE

### YOGA DÉTENTE RELAXATION : REPRISE EN SALLE LE 9 SEPTEMBRE

La saison 2020/2021 se termine sans avoir pu reprendre les activités en présentiel depuis fin octobre 2020. Toutefois des cours audio, enregistrés par la professeure Carole Roussel ont été envoyés aux 34 personnes inscrites à l'association.

L'évolution actuelle de la crise sanitaire nous laisse espérer une reprise à la salle des fêtes de Poulainville le jeudi 09 septembre 2021 à 19 h 00. Bonnes vacances à tous.

### L'ASSOCIATION SPORTIVE POULAINVILLOISE VOUS INFORME

C'est avec plaisir que l'ASP a repris les cours avec les mineures le 19 mai dernier dans la salle multi-activités. Les petites danseuses sont ravies de la nouvelle salle et y préparent déjà de nouvelles chorégraphies. Les adultes ont attendu le 09 juin pour y prendre leur marque et reprendre leurs cours de Zumba et de renforcement musculaire. Les danseuses, Isa et l'ASP pourront prendre des vacances à partir du 9 juillet ! Les mardi 22 et mercredi 23 juin, les cours auront lieu à la salle des fêtes ; la salle multi-activités étant réservée pour les élections.

### LA PÉTANQUE POULAINVILLOISE VOUS INVITE

L'association "la Pétanque Poulainvilloise" vous accueille tous les mardis et vendredis à 14h pour des parties amicales au terrain de boules rue Georges Brassens.

Un concours est organisé le 26 juin pour les adhérents. Pour adhérer : Contactez Mr LEDREUX : 07.72.01.81.73 ou Mr BOUTÉ : 06.75.22.97.83

### POULAINVILLE BOUGEONS ENSEMBLE ESPÈRE REPRENDRE SON PROGRAMME CET AUTOMNE

Comme l'indiquait M. le Maire dans le dernier Poulainvillois "l'incertitude et la prudence nous guident à annuler les festivités". Il en est de même pour notre association puisque les activités sont liées à l'autorisation de se réunir dans un lieu fermé et à l'accueil de groupes conséquents dans les lieux culturels ou leur réouverture. C'est ainsi que dès que possible le programme non réalisé en 2020 pourrait être remis en place : mardi café, voyages au Musée Piscine de Roubaix, Keukenhof... Gardons l'espoir que cela pourrait être pour septembre ?

### CANTABILE : INSCRIPTIONS ET PORTES OUVERTES

- Mercredi 08 septembre 2021 de 14h à 19h00
- Samedi 11 septembre 2021 de 9h30 à 12h30

Les activités reprendront le lundi 13 septembre.

### CÉRÉMONIE DU 8 MAI EN COMITÉ RESTREINT

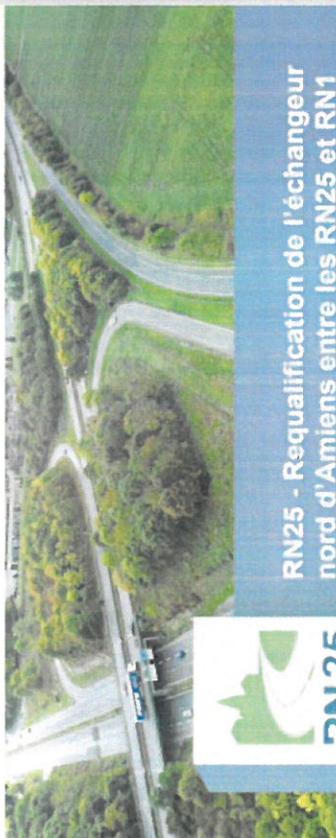
C'est en comité restreint que s'est déroulée la cérémonie annuelle de l'armistice du 8 mai 1945. Après la lecture du message de l'UFAC par le Président, le dépôt des gerbes a été effectué par le maire Claude Vitry et le président cantonal René Pierre-Louis.

A l'issue de la minute de silence, la Marseillaise a été chantée par tous les participants.



INFO DIVERSE

REQUALIFICATION DE L'ECHANGEUR ENTRE RN 25 ET RN 1 :  
POULAINVILLE EST CONCERNÉ



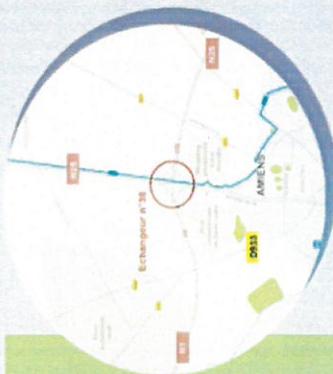
**RN25 - Requalification de l'échangeur nord d'Amiens entre les RN25 et RN1**  
La première phase de travaux commence



Pourquoi une requalification ?

Afin de sécuriser la RN25, l'Etat engage la requalification de l'échangeur nord d'Amiens.

Situé entre la RN25 et la RN1 sur la rocade Nord-Est d'Amiens, l'échangeur n°38 actuel pose un problème de sécurité routière (les courbes sont serrées et les voies d'entrecroisement courtes). De plus, sa configuration très autoroutière n'est pas adaptée à l'entrée nord de la ville et n'est pas favorable aux modes de déplacement actifs (piétons, vélos...).



Plus d'info : [RN25.fr](http://RN25.fr)

Les objectifs de la requalification de l'échangeur

Après la concertation publique menée fin 2017, la solution retenue consiste en un réaménagement de l'échangeur actuel en un diffuseur de type « lunettes » qui facilitera les échanges et donnera leur place aux modes actifs :

- > plus de sécurité pour l'ensemble des usagers ;
- > une transition nette entre les circulations en rase campagne et urbaine en marquant le seuil de l'entrée de ville ;
- > des conditions de circulation facilitées pour tous les modes de déplacement



- 4 bretelles reliées à la RN25 par 2 giratoires avec entrées à 2 voies.
- Maintien à 2 voies par sens sur la RN25.
- Création d'une voie verte.

Une requalification en 5 phases

Phase 1

- Le quart Nord-Est de l'échangeur actuel sera fermé. Les autres voies existantes seront maintenues en circulation. Des déviations seront mises en place pour les itinéraires suivants :
- > Depuis l'Est vers le Nord : par les autres boucles de l'échangeur.
  - > Depuis le Sud vers l'Ouest : par la bretelle Sud-Est puis l'échangeur n°37 ou via la RD933 pour rejoindre l'échangeur n°38.

LA VIE MUNICIPALE

**Phase 1**

Zone travaux → Chaussée circulée

**Acteurs du projet**

- Maitrise d'ouvrage : DREAL Hauts-de-France
- Maitrise d'œuvre : VERDI Nord-Pas de Calais

**Financement de l'opération dans le cadre du CPER\* 2015-2020**

- Coût prévisionnel : 5ME
- Etat : 77,5 %
- Amiens Métropole : 22,5 %
- \* Contrat de Plan Etat-Région

**Planning prévisionnel**

2021	2022
<p>Phase 1 : réalisation du quart nord-est de l'échangeur</p> <p>Phase 2 : réalisation du quart Nord-Ouest de l'échangeur et mise en service du giratoire Nord</p>	<p>Phase 3 : réalisation du quart Sud-Est de l'échangeur</p> <p>Phase 4 : réalisation du quart Sud-Ouest de l'échangeur et mise en service du giratoire Sud</p> <p>Phase 5 : réflexion de la couche de roulement de la rocade et finitions</p>

Retrouvez toutes les informations sur le projet sur le site internet de la DREAL [m25.fr](http://m25.fr)  
 DREAL Hauts-de-France 56, rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex 1  
 Tél : 03 22 82 92 07

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés | Crédits photos : DREAL Hauts-de-France

ipns